

JG/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 - 355 /PR-MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le décret n°111/PR du 15 avril 1961, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministre entendu,

DÉCRÊTE :

ARTICLE 1.- Est délégué dans l'exercice des fonctions judiciaires :

M. AUGUSTIN Vincent, greffier de deuxième classe, précédemment en service au tribunal de première instance.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera./-

Porto-Novo, le 31 AOUT 1962.-

AMPLIATIONS :

Présidence de la République	15
.....	5
.....	2
.....	2
Procureur général.....	2
Procureur de la République.	2
Section Cuidah.....	2
Intéressé.....	1
.....	1

H. M A G A.-

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et
de la Législation,